

## COMMUNIQUÉ no. 2020-07-03 : CORONAVIRUS (COVID – 19) : MISE À JOUR

---

**AUJOURD’HUI, 3 JUILLET 2020**

**RÉGIE DU LOGEMENT** : report sur la reprise graduelle des activités au 8 juillet

---

Chers membres de la Chambre des huissiers de justice du Québec,

À la suite de la *publication de la version administrative du décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020* (ci-joint – surligné en jaune) concernant notamment l’arrêté 2020-005 du 17 mars relatif à la Régie du logement, veuillez prendre note que :

- *Le décret numéro 689-2020* confirme que l’arrêté 2020-005 du 17 mars est reconduit jusqu’au 8 juillet (*En cas de divergence, la version qui sera publiée à la Gazette officielle du Québec prévaudra*);
- Les dates de reprise progressive du 6 et 20 juillet ont été annoncées par la ministre responsable, Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, madame Andrée Laforest;
- Ces dates auront force de loi lorsque l’arrêté 2020-005 du 17 mars sera modifié par décret.

Dans ce contexte, vous comprendrez que les expulsions sont suspendues jusqu’à la publication d’un décret modifiant l’arrêté 2020-005 du 17 mars relatif à la Régie du logement.

La Chambre poursuit ses interventions auprès des autorités gouvernementales et de la Régie du logement concernant notamment les délais. La Chambre vous avisera sans délai de toutes nouvelles directives.

Meilleures salutations,

Le président,



François Taillefer, h.j., Adm. A.  
Arbitre et médiateur, civil et commercial

---

RENSEIGNEMENTS :

[info@chjq.ca](mailto:info@chjq.ca)

514 721-1100 poste 105